

## demarche.numerique.gouv.fr

Démarche :	Autorisation de pêche du maquereau au chalut à bourrelet non lesté dans les eaux territoriales des Côtes-d'Armor pour l'année 2025
Organisme :	La direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest
Identité du	demandeur
Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	
Formulaire	
chalutage dans la directi celles de la pêche du ma 1 à 1-4). Cette pêche est <b>Port d'immatriculation</b>	s affaires maritimes Bretagne Vendée n°5 du 29 janvier 1979 modifié portant réglementation du on de Bretagne Vendée encadre les conditions d'exercice de la pêche au chalut, et notamment aquereau au chalut à bourrelet non lesté dans les eaux territoriales des Côtes-d'Armor (articles 1-soumise à autorisation annuelle, objet de la présente démarche.
GV	
☐ MX	
☐ SB	
☐ SM	
Type de deman	de
Il s'agit Cochez la mention appl d'un renouvellement	icable, une seule valeur possible
d'une nouvelle dema	nde
Informations re	latives à l'armateur du navire
NOM de l'armateur (NO	M et prénom si personne physique)

dresse postale	
mail	
śléphone	
Caractéristiques du navire	
Iom du navire	
ort d'immatriculation ndiquer les deux lettres du port d'immatriculation	
laiquer les deux lettres du port à irrinatriculation	
luméro d'immatriculation n 6 chiffres (sans espace)	
ongueur hors tout n mètres. Rappel : seuls les navires de 13 mètres et moins peuvent être autorisés à pratique outefois, les navires ayant justifié en 1998 d'une antériorité de pêche au chalut dans la ban e Saint-Brieuc définie dans l'arrêté (autorisation administrative pour la campagne de 1997) utorisation de pêche dans la zone comprise dans la bande des trois milles. Cette autorisati ant que le couple armateur/navire demeurera inchangé.	de des trois milles de la baie peuvent obtenir une
Puissance motrice In kW. Rappel : L'autorisation ne peut être délivrée qu'aux navires d'une puissance motrice	non bridán infárioura au
egale à 184 kilowatts (250 chevaux). Toutefois, les navires ayant justifié d'une antériorité de poande des trois milles de la baie de Saint-Brieuc définie dans l'arrêté (autorisation administra 997) peuvent obtenir une autorisation de pêche dans la zone comprise dans la bande des teutorisation pourra être renouvelée tant que le couple armateur/navire demeurera inchange	pêche au chalut dans la ative pour la campagne de trois milles. Cette
Zonos do nôcho domandáns. Jenebar la eu los ensos carres	enondantos)
Zones de pêche demandées - (cocher la  ou les cases corres	spondantes)
Intre les trois et douze milles des eaux territoriales des Côtes d'Armor Cochez la mention applicable Oui	
□Non	

## Dans les trois milles de la baie de Saint-Brieuc

Zone délimitée par la ligne reliant les points de coordonnées (WGS 84) correspondants aux points suivants :

• à l'est par l'alignement de la bouée des Landas (-2.5215927 ; 48.6903708) par le cap d'Erquy (- 2.7183404 ; 48.5629531) ;

Autorisation de pêche du maquereau au chalut à bourrelet non lesté dans les eaux territoriales c • au nord-ouest par l'alignement de la bouée Caffa (-2.7699149 ; 48.6211928) par la bouée de la Roselière (-2.8139835 ; 48.6101904) ;
• à terre par la laisse de basse mer.  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Port de débarquement (si la débarque a lieu habituellement dans plusieurs ports, indiquer les noms des ports séparés par des virgules).
Je certifie que le permis de navigation du navire concerné par la présente demande d'autorisation comprend le chalut à bourrelet non lesté comme engin autorisé. Je certifie être à jour des mes obligations déclaratives  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non